



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
04/10/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Candidature TZCLD

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatre octobre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo.

Pour : 25
Abstentions : ...
Contre : 4

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Michel), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Noël), Mme Keskin (pouvoir à M. Jouve), M. Laville (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Griffe), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : M. Mazeyrat

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée TZCLD est une expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et à trouver un emploi aux personnes dans cette situation.

Un des objectifs est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...

Avec un taux de chômage de 20%, près de 500 demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle Emploi, 350 allocataires inscrits au RSA, un revenu moyen par habitant de 11 500 €, très inférieur à la moyenne nationale, la commune de Le Teil connaît un contexte économique et social particulièrement défavorisé.

Face au défi de la précarité, la Ville entend explorer toutes les pistes permettant à ses habitants de trouver un emploi.

Aussi, a-t-elle souhaité activement s'engager dans un processus de candidature au dispositif expérimental TZCLD, avec la constitution d'un dossier solide et ambitieux, en association avec de nombreux partenaires publics et privés. À ce stade, 345 personnes privées durablement d'emploi seraient d'ores et déjà volontaires pour participer à l'expérimentation.

Afin d'affirmer la volonté de la commune, il est aujourd'hui nécessaire d'afficher un certain nombre d'engagements.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De prendre pleinement part à l'expérimentation en participant à la gouvernance du projet en s'engageant au sein du Comité Local pour l'Emploi CLE, ainsi qu'à celle de l'association de préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi EBE. Pour cela, désigne :
 - Monsieur PEVERELLI et Madame TOLFO pour siéger au sein de l'EBE,
 - Monsieur PEVERELLI et Madame BAYLE pour siéger au sein du CLE.
- De s'engager tout au long de l'expérimentation à faciliter son pilotage, son évaluation et sa mise en œuvre par le recrutement d'un chef de projet, d'un chargé de mission et d'un stagiaire pour l'évaluation.
- De consolider les apports financiers à hauteur de ceux votés dans le cadre du budget 2021, à savoir 64 000 €, sous réserve du vote des budgets primitifs, afin de rechercher les moyens nécessaires au développement de nouvelles activités.
- De mettre à disposition de l'EBE, dès le démarrage de l'activité : des terrains agricoles pour 1 ha (parcelle BN N° : 65, 67, 230, 229, 231, 235, 241, 247, 244, 239) et un local pour le siège, situé 16 avenue du pont (parcelle BC17).
- De réserver des parcelles communales de l'îlet Pradier pour le développement de futures activités en lien avec la préservation des écosystèmes.
- D'établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la future EBE afin d'assurer le développement de l'emploi au sein de la ville. Le montant alloué à cette convention sera fixé chaque année dans le cadre du vote du Budget Primitif de la Commune. Pour l'année 2022, il sera proposé de le fixer à 50 000 €.
- D'établir une convention multi partite avec l'entreprise Lafarge Holcim pour mettre à disposition de l'EBE un local afin d'accueillir un atelier de recyclage de bâches événementielles.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

